

Commune de Puissalicon

ARRETE N° 2025-187 Interdiction de circuler rue de la Barbacane

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 12 novembre 2025, par laquelle Madame Amandine FILONI, domiciliée 17 rue de la Barbacane – 34480 PUISSALICON, sollicite une autorisation de faire interdire la circulation devant le bien situé 17 rue de la Barbacane, afin de permettre son emménagement,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Afin de permettre l'emménagement, la circulation de tous les véhicules sera interdite devant le bien situé 17 rue de la Barbacane le samedi 15 novembre 2025.

Article 2

Le permissionnaire devra mettre en place des panneaux de signalisation afin d'assurer la protection des usagers de la route et des piétons.

Article 3

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et la Police Pluricommunale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notification le 13/11/2025

Publication sur le site internet de la commune le 13/11/2025

Puissalicon le 13/11/2025

Michel FARENC
Maire

